

Comarquage

REQUÊTE AUX FINS DE SAISINE DU CONSEIL DE PRUD'HOMMES (CPH) PAR UN SALARIÉ (FORMULAIRE 15586*09)

[Accéder au Formulaire - Cerfa 15586*09](#)

Permet au salarié de saisir le conseil de prud'hommes (CPH) en cas de litige entre un salarié et l'employeur (ou le représentant de l'employeur) ou de litige entre salariés né à l'occasion du travail.